



N° 11255 \* 11



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de réception de la demande :  
(timbre à date du service des impôts)

**TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE  
ET TAXES ASSIMILÉES**

IFU/N° ILIAD-Cx
N° d'enregistrement au registre 4000
N° de dossier-clé du demandeur
N° MEDOC de la demande

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS DE TAXES  
AU TITRE DE LA PÉRIODE :** .....

**I. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Nom, prénoms <i>ou</i> dénomination de l'entreprise et adresse du principal établissement ou de la direction de l'entreprise      Tél. : .....	Adresse de correspondance (1) <i>ou</i> Nom, prénoms ou dénomination et adresse du représentant fiscal ou du liquidateur judiciaire      Tél. : .....
---	---

Activités exercées (souligner l'activité principale).

Numéros d'identification	N° de TVA intracommunautaire <b>FR</b> ..... N° SIRET de l'établissement (ces numéros figurent sur vos déclarations de TVA préimprimées)
Nationalité de l'entreprise	• Entreprise française ..... <input type="checkbox"/> } • Entreprise étrangère – établie dans l'Union européenne et réalisant des opérations imposables en France ... <input type="checkbox"/> } (2) – établie hors Union européenne et réalisant des opérations imposables en France sans y être établie ( <b>désignation obligatoire d'un représentant fiscal</b> ) ..... <input type="checkbox"/> }

**II. DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

**OBSERVATION :** Avant de remplir cet imprimé, il vous est conseillé de consulter les explications fournies page 2. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le service des impôts dont vous dépendez.

Le soussigné (*nom, prénom, qualité*) .....

atteste que l'entreprise présentant cette demande est à jour dans le dépôt de ses déclarations de taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées.

Il sollicite le remboursement de la somme de (*en chiffres*) : ..... €

– à créditer au compte désigné .....  } cocher selon le choix

– à imputer sur une échéance future (3) .....  }

et réduit, à due concurrence, le montant du crédit à reporter sur la prochaine déclaration.

À ....., le .....

Signature de la personne habilitée à engager l'entreprise  
(représentant légal ou personne mandatée) :

Demande déposée suite à :

- (2) {  1<sup>re</sup> demande (création le .....)  
 cession, cessation, décès le .....  
 autres

(1) Adresse à laquelle le courrier doit être expédié dans le cas où cette adresse est différente de celle du principal établissement.  
 (2) Cocher la case correspondant à votre cas et préciser, le cas échéant, la date.  
 (3) Joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès de votre service des impôts. (Voir le cadre « Imputation du remboursement sur une échéance future » en page 2).

**La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.  
 Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts**

N° 3519 - IMPRIMERIE NATIONALE 2011 01 33021 PO - Janvier 2011 - 106 506



### III. PROCÉDURE GÉNÉRALE DE REMBOURSEMENT

■ Déclaration portant sur la période du : .....  
(indiquer le mois ou le trimestre au titre duquel la déclaration CA3 est déposée)

■ Montant du remboursement demandé ..... **R** .....

**Attention** : pour que votre demande soit recevable, le montant dont le remboursement est demandé doit figurer obligatoirement sur la ligne 26 de la déclaration visée au présent cadre. Le montant porté en ligne 26 ne peut plus faire l'objet d'une imputation (article 242-0 E de l'annexe II au Code général des impôts).

### IV. PROCÉDURE SPÉCIALE « EXPORTATEURS »

#### ■ CALCUL DU PLAFOND DE REMBOURSEMENT

	Nature des opérations ouvrant droit à remboursement Indiquer la (les) période(s) concernée(s)	Répartition du montant des opérations ouvrant droit à remboursement selon la procédure spéciale d'après le taux de TVA qui leur aurait été applicable si elles avaient été soumises à cette taxe en France (taux réduit, taux normal, taux particuliers)				Totaux par ligne
		1	2	3	4	
1	Exportations de biens meubles corporels .....					
2	Livraisons intracommunautaires de biens meubles corporels .....					
3	Autres opérations relevant du commerce extérieur et ventes en suspension de taxe .....					
4	Totaux par colonne .....					
5	Taux de la TVA (à préciser) .....	× %	× %	× %	× %	
6	TVA fictive retenue comme plafond de remboursement .....					
7	■ FRACTION DE TVA fictive non utilisée sur la précédente demande 3519 (ligne 12) ..... (fraction non reportable si, entre-temps, vous avez obtenu un remboursement selon la procédure générale)					
8	■ PLAFOND DE REMBOURSEMENT (total lignes 6 et 7) .....					<b>P</b> .....
9	■ REPORT DU CRÉDIT dégagé sur la déclaration de TVA .....					<b>C</b> .....
10	■ REMBOURSEMENT DEMANDÉ (plus petit des deux montants P ou C) .....					<b>R</b> .....
11	■ CRÉDIT non remboursable à reporter sur la prochaine déclaration (C – R) .....					
12	■ FRACTION DE TVA fictive non utilisée sur la présente déclaration (P – R) ..... (et reportable, le cas échéant, sur la ligne 7 de votre prochaine demande)					

### SERVICE DESTINATAIRE – DÉLAIS – DOCUMENTS À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

➤ **SERVICE DESTINATAIRE** : Service des impôts dont relève l'entreprise ou son représentant fiscal.

➤ **DÉLAIS** : En principe dans le délai prévu pour le dépôt de la déclaration de TVA (CA 3 ou CA 12 A) faisant apparaître le crédit dont le remboursement est demandé; au cours du mois suivant le trimestre considéré pour les entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition.

#### ➤ DOCUMENTS À TRANSMETTRE :

- **déclaration de TVA** – CA 3 ou CA 12 A et éventuellement annexes 3310 KA et 3310 *ter* faisant apparaître le crédit dont le remboursement est demandé;
- **relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne** [conforme au libellé exact de l'entreprise ou du représentant dûment qualifié (cf. *infra*)] s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte (1);
- **mandat** si le signataire de la demande n'est pas le redevable, lors de la première demande ou en cas de changement de mandataire (le mandat doit être exprès et établi ou enregistré antérieurement à la date de souscription de la demande). Ce mandat doit être impérativement produit sous forme d'un acte authentique dans les cas de remboursement au nom du représentant qualifié de l'entreprise bénéficiaire pour toute somme excédant 5 300 €; en deçà, un acte sous seing privé est admis;
- **relevé des factures d'achats** comportant, sur trois colonnes, les noms et adresses des fournisseurs ou prestataires de services, les date et montant de chaque facture et le montant de la TVA mentionnée sur la facture, **lorsqu'il s'agit de la première demande présentée par une entreprise nouvelle**. Pour les entreprises placées sous le régime simplifié d'imposition sollicitant un remboursement trimestriel provisionnel de la TVA ayant grevé leurs acquisitions d'immobilisations, **l'original de ces factures est exigé**.

**OBSERVATION** : Les documents listés ci-dessus doivent **impérativement** être joints à votre demande de remboursement.  
Pour votre information, dans le cadre de son pouvoir de contrôle, l'administration conserve la possibilité de remettre en cause l'existence du crédit dont le remboursement vous a été accordé.

(1) En cas de décès, au nom du notaire avec un certificat d'hérédité et une lettre dans laquelle le notaire se porte fort vis-à-vis des héritiers.

### TÉLÉTRANSMISSION DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT

**Nouveauté 2011** : Les demandes de remboursement de crédit de TVA doivent être obligatoirement souscrites par voie électronique lorsque le chiffre d'affaires ou les recettes réalisés par le redevable au titre de l'exercice précédent est supérieur à 500 000 € hors taxes.

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, cette obligation sera étendue aux entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 230 000 € HT.

Ce service de télédéclaration est également offert à toutes les entreprises à l'exception des entreprises étrangères gérées par la Direction des Résidents à l'Étranger et des Services Généraux.

Pour plus d'informations, consultez le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Professionnels ».

